

CLE DU SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2020

LES REUNIONS

- La Commission Locale de l'Eau

La CLE s'est réunie 1 fois.

Le 18 février 2020 :

- Présentation du rapport annuel d'activités 2019
- Présentation du programme et des éléments budgétaires 2020
- Pré-validation du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne
- Présentation de l'étude de suivi des eaux du bassin versant Bièvre Liers Valloire
- Proposition de modification de la composition de la CLE

⇒ Le bilan d'activités 2019 et le programme prévisionnel 2020 ont été approuvés.

⇒ Les éléments budgétaires prévisionnels 2020 ont été approuvés sous réserve de la prise en compte des modifications demandées lors de la réunion.

⇒ La version provisoire du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne a été validée.

⇒ La proposition de modification de la composition de la CLE a été validée afin d'être transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

- Le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni 1 fois.

Le 30 janvier 2020 :

- Présentation du rapport annuel d'activités 2019
- Présentation du programme et des éléments budgétaires 2020
- Etat d'avancement du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne
- Préparation de la réunion de la CLE

Le bureau de la CLE a émis 4 avis suite à une consultation par courriel :

- Avis sur le dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS Méthabièvre en vue de créer une installation de méthanisation agricole collective à St-Etienne-de-St-Geoirs
- Avis sur le dossier de demande d'enregistrement déposé par M. Deltour en vue de créer un atelier d'élevage de veaux de boucherie à Bizannes
- Avis sur le dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS Airporc en vue de modifier un élevage de porcs à St-Barthélémy et dossier de mise à jour du plan d'épandage
- Avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant mise à jour et renouvellement de l'autorisation de la pisciculture Murgat située à Beaufort

L'AVANCEE DE L'ELABORATION DU SAGE

- Suivi de la procédure d'approbation du SAGE

La procédure d'approbation du SAGE a été finalisée avec notamment :

- la mise en page du SAGE,

- la diffusion des documents suite à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral du 13 janvier 2020,
- la réalisation d'une plaquette d'information présentant le SAGE.

MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- Mise en place d'un tableau de bord du SAGE (cf. disposition GV.1.2.3 du SAGE)

Cette action n'a pas été engagée.

- Veiller à la bonne application du SAGE (cf. disposition GV.1.1.2)

L'équipe technique de la CLE a été sollicitée pour apporter son appui aux services de l'Etat ou autres acteurs du territoire pour faciliter l'application des dispositions et règles du SAGE sur 8 dossiers.

LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

- Définition de priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant
 - La réalisation de cette étude est toujours suspendue.
- Elaboration du protocole de suivi quantitatif des sources de Manthes et de Beaufort (cf. disposition QT.1.3.1)
 - Le CCTP de l'étude a été élaboré.
 - Une réunion du comité technique a eu lieu le 3 décembre 2020 pour présenter le CCTP.
- Etude globale de la qualité de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire (cf. disposition QL.1.1.3, QL.1.1.6 et GV.1.2.2)
 - Une version provisoire du CCTP de l'étude a été rédigée.
- Etude d'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme (cf. disposition GV.2.1.2)
 - Cette étude n'a pas été engagée.
- Schéma global pour l'infiltration des eaux (cf. disposition QT.2.1.1)
 - Cette étude n'a pas été engagée.

LES AUTRES ACTIVITES

- Finalisation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau
 - Suite à la validation du PGRE par la CLE le 19 décembre 2019, les dernières remarques ont été prises en compte et le document a été mis en page.
 - Le PGRE a été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner.
- Elaboration d'un contrat de bassins
 - La version provisoire du contrat de bassins Bièvre Liers Valloire-Sanne a été validé par la CLE le 18 février 2020.
 - Une réunion du comité technique a eu lieu le 13 mai 2020 afin de finaliser les fiches actions.
 - Les maîtres d'ouvrage ont formalisé leur engagement dans ce contrat par délibération ou courrier d'engagement.
 - Le contrat a été examiné par la commission des aides de l'Agence de l'eau le 15 octobre 2020, marquant ainsi le début de sa mise en œuvre pour une durée de 3 ans.
 - Un évènement public de signature du contrat a été prévu pour le début d'année 2021.

LA COMMUNICATION

- Lettre du SAGE

Une lettre d'information a été rédigée et diffusée en août 2020.

- Mot du SAGE

Aucun « Mot du SAGE » n'a été rédigé.

- Site internet

La mise à jour du site internet a été poursuivie.

- Sensibilisation auprès du milieu scolaire

L'équipe technique de la CLE n'a été sollicitée pour aucune intervention en milieu scolaire.

LA PARTICIPATION DU SAGE A D'AUTRES TRAVAUX

Les représentants élus ou techniques de la CLE participent aux travaux des partenaires qui ont un lien avec l'eau sur le territoire du SAGE pour informer des orientations du SAGE et tenir compte de ces travaux dans les réflexions du SAGE :

- Chambre d'agriculture de l'Isère (OUGC, PAEC Bièvre Liers Valloire)
- Réunions relatives à la qualité de l'eau des captages prioritaires (SIEP Valloire-Galaure, SIEP Epinouze-Lapeyrouse-Mornay, St Rambert d'Albon)
- SIRRA
- Commune de St-Siméon-de-Bressieux (Tourbière des planchettes)
- Association des Irrigants de l'Isère
- Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble
- Conseil Départemental de la Drôme
- DDT de l'Isère.